

**Rien ne peut contraindre un collègue de CM2 à trier
ses élèves afin de préparer la constitution**

des groupes de niveau en 6ème :

Alors que la mobilisation s'amplifie pour l'abandon du « choc des savoirs » et notamment des groupes de niveau, et au moment où plusieurs organisations dont la FNEC FP-FO appellent à la grève dès le 2 avril sur cette revendication, le SN rappelle que rien n'oblige les collègues de CM2 à trier leurs élèves afin de préparer la constitution des groupes de niveau en 6ème.

D'après la note de service publiée au BO le 18 mars, dont la FNEC FP-FO demande le retrait, comment seraient constitués les groupes de niveau en 6ème ?

« La composition des groupes s'appuie sur l'analyse par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques des besoins spécifiques de chaque élève, telle qu'elle résulte des conseils école-collège, de l'expertise des professeurs et de l'exploitation des résultats des évaluations de début d'année au collège. »

Rien ne contraint donc les enseignants de CM2 à organiser le tri de leurs élèves, ni même à mettre en œuvre des évaluations particulières puisque le BO ne fait référence qu'aux « évaluations de début d'année au collège. »

Pour toute pression, saisir le SNUDI-FO à snudi.fo37@gmail.com